



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 19 novembre 2019 — N° 83**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le lancement de la campagne de promotion de la MRC du Haut-Saint-François.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Héritage Centre-Ville de Thetford Mines.

---

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de football des Packers, gagnante de la Coupe du président.

---

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Poirier pour ses 30 ans à la présidence de l'entreprise Soleno inc.

**19 novembre 2019**

---

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Comité de logement du Plateau-Mont-Royal inc.

---

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du gala Forces Avenir de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Kathy Dodson pour ses 35 ans de carrière en enseignement et son engagement communautaire.

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de souligner la carrière de Mme Christine Sioui Wawanoloath, artiste multidisciplinaire abénaquise-wendate.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des hommes.

---

À 13 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 heures.

---

19 novembre 2019

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 1174-20191119)

---

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

(Dépôt n° 1175-20191119)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie.

(Dépôt n° 1176-20191119)

---

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 novembre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1177-20191119)

19 novembre 2019

---

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 335 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retour du train à Gaspé.

(Dépôt n° 1178-20191119)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière exceptionnelle de l'astronaute, astrophysicien, ingénieur et médecin David Saint-Jacques;

QU'elle rappelle qu'au cours de son séjour de 204 jours dans l'espace, il est devenu le premier Québécois à effectuer une sortie spatiale;

QU'elle reconnaisse et salue sa grande contribution au rayonnement du génie et du savoir-faire québécois à l'international;

19 novembre 2019

---

QUE l'Assemblée nationale exprime toute sa reconnaissance et sa gratitude envers M. Saint-Jacques et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets futurs.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de loi n° 399, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des résultats de l'enquête panquébécoise sur la santé psychologique étudiante publiée par l'Union étudiante du Québec;

QU'elle s'inquiète devant les constats de cette enquête qui nous apprend que 58% de la population étudiante universitaire fait partie du pire quintile de la population en ce qui a trait aux indicateurs de détresse psychologique, qu'une personne aux études sur cinq montre des symptômes dépressifs et devrait recevoir des soins et que trois fois plus d'étudiantes et d'étudiants ont des idées suicidaires que dans la population générale et qu'ils font deux fois plus de tentatives de suicide;

19 novembre 2019

---

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais pour améliorer la santé psychologique étudiante afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en place des plans d'action visant à améliorer la santé psychologique étudiante, notamment en améliorant leurs conditions d'étude.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Fortin (Pontiac), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 19 novembre, Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate;

QU'elle réitère que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus répandue chez l'homme au Québec;

QU'elle rappelle que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate, et qu'environ 890 mourront de cette maladie chaque année;

QU'elle souligne les efforts de PROCURE, un organisme de bienfaisance entièrement consacré à la recherche, à la sensibilisation, à l'information et au soutien en lien avec le cancer de la prostate, et qui réinvestit les fonds amassés exclusivement au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

19 novembre 2019

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président rend une directive concernant la question soulevée le 13 novembre 2019 par M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, au sujet du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, et l'étude du rapport de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**19 novembre 2019**

---

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

Le dernier rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été déposé à l'Assemblée le 26 février 2019. Ce rapport, qui est fait au gouvernement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, doit être déposé à l'Assemblée et doit ensuite être étudié en commission parlementaire.

Lors d'une séance de travail du 30 mai 2019, le comité directeur de la Commission de l'aménagement du territoire a proposé aux membres de cette commission de procéder à l'étude de ce rapport. Le moment où celle-ci sera réalisée n'a toutefois pas encore été déterminé par la commission.

Devant cette situation, la question qui se pose est donc de savoir si le fait que l'étude du rapport sur la mise en œuvre de cette loi n'ait pas encore eu lieu en commission a pour effet d'empêcher la présentation et l'étude d'un projet de loi visant notamment à la modifier.

Certaines dispositions législatives prévoient un délai pour que soit étudié en commission parlementaire un rapport sur la mise en œuvre d'une loi afin d'examiner l'opportunité de la maintenir ou de la modifier. Il arrive aussi que des dispositions législatives prévoient obligatoirement l'étude d'un rapport déposé à l'Assemblée avant qu'une modification ne soit apportée à un texte normatif. C'est le cas pour certains règlements dont la loi prévoit qu'ils doivent être étudiés en commission parlementaire avant d'être adoptés par le gouvernement.

Dans le présent cas, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ne prévoit pas de délai particulier pour l'étude du rapport par la commission, pas plus qu'elle ne précise que cette étude doit avoir lieu avant qu'une modification ne soit apportée.

Bien qu'aucune décision de la jurisprudence ne porte précisément sur un cas de cette nature, la présidence a déjà affirmé par le passé que ni une question de violation de droits ou de privilèges, ni la règle du sub judice ne peut empêcher l'Assemblée de légiférer sur toute matière. Il serait donc difficile d'en arriver à la conclusion que l'étude en commission d'un rapport sur la mise en œuvre d'une loi pourrait empêcher l'Assemblée de jouer son rôle de législateur.

Quant à l'à-propos de procéder à la modification de la loi avant que l'étude du rapport sur sa mise en œuvre ne soit complétée en commission parlementaire, la présidence fait état de la réflexion suivante.

19 novembre 2019

---

D'un côté, les commissions parlementaires ont toute l'autonomie nécessaire pour décider du moment où elles désirent procéder à un mandat prévu par la loi. En effet, les mandats ainsi confiés aux commissions parlementaires par le biais d'une disposition législative, qualifiés de « mandats de quasi-initiative », ont cette particularité de leur laisser toute la latitude nécessaire pour les organiser et les réaliser, malgré l'obligation légale de les accomplir.

D'un autre côté, le droit parlementaire a toujours reconnu que le principe de l'initiative législative des députés est important et qu'il permet à tout député, incluant les ministres, de présenter des projets de loi au moment de leur choix.

La présidence est donc face à deux droits clairement affirmés. Dans ces circonstances, le fait qu'une commission n'ait pas procédé à l'étude d'un rapport de mise en œuvre d'une loi pourrait-il empêcher le gouvernement ou même un député de proposer qu'un projet de loi donnant suite à ce rapport soit étudié ? La présidence ne souhaite pas répondre péremptoirement à cette question, alors que rien n'indique actuellement que ce sera le cas. En effet, l'Assemblée vient à peine de se saisir du projet de loi et, à ce moment-ci, la présidence ne connaît pas l'échéancier dont souhaite éventuellement se doter la commission pour effectuer ses travaux.

Chose certaine, lorsque l'article 50 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit l'étude par la commission compétente du rapport de mise en œuvre de la loi, cet article vise à permettre aux parlementaires de participer à la réflexion sur la mise en œuvre de cette loi et sur l'opportunité de la modifier. En ce sens, les observations, conclusions ou recommandations que pourrait formuler la Commission de l'aménagement du territoire à la suite de l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi pourraient certainement contribuer à nourrir le débat sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives. À cet égard, il pourrait donc être judicieux que l'étude du rapport ait lieu avant que l'étude du projet de loi n° 49 ne débute, ou à tout le moins, qu'elle soit prise en compte dans la séquence des différentes étapes du processus législatif que ce projet de loi suivra. Il appartiendra respectivement au leader du gouvernement ainsi qu'aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire d'en décider en gardant en tête l'importance du rôle des parlementaires et de leur contribution à l'élaboration d'un corpus législatif de qualité.

**19 novembre 2019**

---

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 20 novembre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

La motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission de la santé et des services sociaux afin qu'elle procède les 22 et 23 janvier 2020 à des consultations particulières et auditions publiques concernant les services offerts aux personnes autistes, notamment lorsqu'elles atteignent l'âge de la majorité;

QUE la Commission entende les personnes et organismes suivants ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer :

Autisme Québec conjointement avec Autisme Montréal  
Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA)  
Autisme sans limites  
M. Charles Lafortune, vice-président contenu et réalisation, Pixcom  
The Little Red Playhouse  
Autism Speaks  
Dr Srividya Lyer, professeure adjointe au département de psychiatrie à l'Université McGill et chercheure au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas  
L'Association de médecins psychiatres du Québec (AMPQ)  
L'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)  
Association of Directors General of English School Boards of Québec (ADGESBQ)  
SACCADE, Mme Brigitte Harrison  
L'École À Pas de Géant  
Dre Alexis Beauchamp-Châtel, psychiatre, chef de service médical du programme de psychiatrie neurodéveloppementale adulte de l'IUSMM, professeur adjoint de clinique au département de psychiatrie de l'Université de Montréal  
La Fédération québécoise de l'autisme  
La Coalition Autisme Québec

19 novembre 2019

---

M. Tung Tran, directeur du Programme santé mentale et dépendance (par intérim) au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, conjointement avec Mme Geneviève Chabot, directrice adjointe de la réadaptation au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes.

19 novembre 2019

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 42, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 42 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 42 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

#### *Adoption du principe*

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Charbonneau (Mille-Îles) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans douze mois ».

**19 novembre 2019**

---

À 17 h 23, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 17 h 29.

\_\_\_\_\_

La motion de report est déclarée recevable.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme Charbonneau (Mille-Îles).

### **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le projet de loi n° 399, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès, présenté le 5 novembre 2019 »;

19 novembre 2019

---

- le deuxième, sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, portant sur le sujet suivant : « L'entêtement du gouvernement caquiste face aux nombreux avis négatifs formulés au sujet du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité ».

À 18 h 25, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report proposée par Mme Charbonneau (Mille-Îles) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**19 novembre 2019**

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **247** en annexe)

Pour : **38** Contre : **59** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

---

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 novembre 2019, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

19 novembre 2019

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report de Mme Charbonneau (Mille-Îles) :

(Vote n° 247)

POUR - 38

Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
	(Rimouski)		

CONTRE - 59

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	